



## PROCÈS-VERBAL

3 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 6 MARS 2019** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Craig Sauvé et madame Marie Plourde à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatorze (14) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 35.

À 18 h 25, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-018 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2019

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-019 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
TENUE LE 6 FÉVRIER 2019

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 février 2019.

CA-2019-020 AUTORISER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT  
INIT INNOVATIONS EN TRANSPORT (CANADA EST) INC.  
ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET  
D'INFORMATION AUX VOYAGEURS (SAEIV)  
STM-4106-09-11-40  
RÉSOLUTIONS CA-2012-222, CA-2013-052, CA-2013-301, CA-2014-155, CA-2015-016,  
CA 2016-147, CA-2016-396 ET CA-2017-351

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser des modifications au contrat STM-4106-09-11-40 « Acquisition et mise en service d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) », adjugé à **INIT INNOVATIONS EN TRANSPORT (CANADA EST) INC.**, afin de permettre le début des services de maintenance pour répondre aux besoins d'opérations du SAEIV, le tout à l'intérieur du montant autorisé par le CA-2012-222 pour ce contrat.

CA-2019-021 MODIFIER LE CONTRAT  
ANSALDO STS CANADA INC.  
FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES TRAINS AU SOL ET EMBARQUÉS  
STM-9296112-C01  
RÉSOLUTIONS CA-2005-254 ET CA-2013-315

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser une modification au contrat STM-9 296 112-C-01 pour équipements de contrôle des trains au sol et embarqués adjugé à **ANSALDO STS CANADA INC. (CI-APRÈS « ASTS »)**, anciennement « Union Switch & Signal », afin d'ajouter des travaux supplémentaires pour un montant forfaitaire de 2 547 536,54 \$, plus les taxes de 381 493,60 \$ pour un total de 2 929 030,14 \$, toutes taxes incluses, le tout à l'intérieur du montant autorisé pour ce contrat suivant la résolution du CA-2005-254;
- 2° d'autoriser des modifications à la clause de pénalité pour retards et aux modalités de paiement afin de tenir compte du présent changement au contrat;
- 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	290365
Règlement d'emprunt	R-122

CA-2019-022 AUTORISER UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT ET UNE RÉSERVE SUPPLÉMENTAIRE POUR CONTINGENCES  
CONSTRUCTION DEMATHIEU ET BARD INC. (CDB INC.)  
RÉFECTION DES LIGNES 1 ET 2 - STATION BERRI-UQAM  
STM-4707-01-14-52  
RÉSOLUTIONS CA-2015-025 ET CA-2016-180

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente de règlement avec **CONSTRUCTION DEMATHIEU ET BARD INC. (CDB INC.)** dans le cadre du contrat de réfection des lignes 1 et 2 de la station Berr-UQAM (STM-4707-01-14-52), le tout selon les paramètres du projet d'entente qui demeure confidentiel;
  - 2° d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	203673
Règlement d'emprunt	R-092-1

CA-2019-023 ADJUGER UN CONTRAT  
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.  
RÉFECTION DE LA MEMBRANE – STATION CÔTE-VERTU  
STM-6288-08-18-67

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.** un contrat de réfection de la membrane - Station Côte-Vertu, au montant de **4 353 000,00 \$**, plus les taxes de **651 861,75 \$**;
  - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 005 861,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6288-08-18-67).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551140	551140	551140
Ordre interne	213065	450540	450500
Règlement d'emprunt	R-154	--	R-015-2 (CA-113)

CA-2019-024 MODIFIER LE PARCOURS DE LA LIGNE 26 – MERCIER-EST  
DEV2019-04  
RÉSOLUTIONS CA-2011-316 ET CA-2013-209

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le parcours de la **LIGNE 26 MERCIER-EST** afin d'utiliser l'axe Des Ormeaux en remplacement de l'axe Honoré-Beaugrand, entre les rues Sherbrooke et Hochelaga, le tout tel qu'indiqué au plan fourni en annexe à cette recommandation pour en faire partie intégrante;
  - 2° les modifications n'ont aucun impact sur le nombre d'heures de service et elles seront effectives à **compter du 17 juin 2019**.

CA-2019-025 ADOPTER LA POLITIQUE CORPORATIVE  
MODE D'APPROBATION DES ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS (PC1.00)

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'adopter la politique corporative « Mode d'approbation des encadrements administratifs » (PC1.00), selon le projet soumis en annexe à la recommandation.

CA-2019-026 MODIFIER LA CHARTE DES COMITÉS « RESSOURCES HUMAINES », « SUIVI DES  
ACTIFS » ET « AUDIT ET DES FINANCES »

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- modifier la charte des comités « Ressources humaines », « Suivi des actifs » et « Audit et des Finances », conformément au projet annexé à la recommandation.

CA-2019-027 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (1992)  
RÉSOLUTION CA-2018-097

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame **Céline Sage**, Directrice, Partenaires d'affaires et développement des compétences, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de monsieur Michel Lefebvre. Les membres seront dorénavant les suivants :

Mesdames **Renée Amilcar**, **Line Boucher**, **Isabelle Gagnon** et **Céline Sage** ainsi que messieurs **Alain Brière**, **Yannick Gareau**, **Luc Lamontagne** et **Luc Tremblay**; le directeur général étant membre d'office et président de ce Comité;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2021 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2018-097 adoptée le 6 juin 2018.

CA-2019-028 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 30.

Les résolutions CA-2019-018 à CA-2019-028 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

---

PHILIPPE SCHNOBB

**Secrétaire corporatif**

---

SYLVAIN JOLY

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 6 MARS 2019 À 17 h 30**

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

**QUESTION 1**

M. Claude Prévost

Il dit avoir remarqué depuis un an et demi que lorsqu'il est seul dans le véhicule le temps de déplacement est deux fois plus long que s'il y a d'autres utilisateurs présents dans le véhicule avec lui.

Pour le système SIRTA, lorsqu'une mise à jour est effectuée, il suggère à la STM de fournir une note explicative à sa clientèle indiquant avec quel appareil on doit effectuer la réservation (téléphone intelligent, portable).

Le président Il demande au directeur du transport adapté de répondre à la première question.

M. Mario Gagnon,  
Directeur – Transport adapté

Il est surpris d'entendre que le temps de déplacement est plus long lorsqu'il est le seul utilisateur. Une vérification de ses déplacements sera effectuée par Mme Fortier et on communiquera avec lui.

Concernant le système SIRTA, il faut vérifier dans le message du début quel fureteur doit être utilisé.

---

**QUESTION 2**

M. Raymond Analytis

Pourquoi le temps annoncé pour l'arrivée d'un taxi adapté n'est jamais respecté, alors qu'il l'est lorsqu'il s'agit d'un minibus?

Le président Il demande au directeur du transport adapté de répondre à la première question.

M. Mario Gagnon,  
Directeur – Transport adapté

Avec les minibus, on utilise le projet XTRA qui nous donne le positionnement exact du véhicule en temps réel. Pour les taxis adaptés, il n'y a que 50 % de la flotte qui utilise XTRA. D'ici la fin de 2019, on prévoit que l'entièreté de la flotte sera branchée à ce système et on pourra alors fournir des informations en temps réel.

---

**QUESTION 3**

M. Robert Bijoux

Il indique que les distributrices automatiques de titres ne fonctionnent pas avec les nouveaux billets de banque.

Pour le reçu après la transaction, il voudrait que l'information apparaisse au bas de la page.

Pour le transport adapté, il demande s'il est possible d'utiliser une photocopie de la preuve de paiement, au lieu de conserver le reçu original.

Le président Pour la première question, il dit voir déjà été informé de la problématique. Cela se produit à chaque changement de billets et c'est l'ensemble de l'industrie qui vit la même situation et qui doit s'ajuster.

Il demande à la directrice exécutive – Planification et finances de compléter la question.

Mme Linda Lebrun,  
Directrice exécutive – Planification et finances

À chaque fois qu'il y a des changements de billets, des modifications doivent être apportées dans le système pour que les distributrices de titres acceptent les nouveaux billets. Une demande de changement est actuellement en cours et ce problème sera réglé bientôt.

Pour le reçu à inscrire au bas de la page, tout est possible. On va regarder ce qui peut être fait.

Le président On travaille présentement sur le concept de *compte-client*, qui permettrait de tout gérer à partir d'un seul endroit. L'information serait toujours disponible.

Mme Marie-Claude Léonard,  
Directrice exécutive – Métro

Concernant la photocopie de la preuve de paiement, rien n'est prévu à cet effet, en raison du contrôle qui doit être effectué pour gérer l'intégrité des recettes.

---

#### QUESTION 4

M. David Seto

Il suggère de prolonger le parcours des lignes 55, 129 et 715 afin d'accommoder la clientèle provenant du Vieux-Port de Montréal, notamment lors des événements spéciaux (feux d'artifice, Montréal en lumières, etc.)

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et développement du réseau

À la demande du président, il répond à la question en indiquant que la STM procède actuellement à la refonte du réseau global et toutes les propositions sont bienvenues. Le prolongement d'une ligne engendre des coûts importants. Peut-être que l'ajout de départs supplémentaires pourrait répondre au besoin. Il vaut mieux comprendre les besoins avant de prendre une décision.

Le président En terminant, il dit que dans le cadre de la révision du réseau, on va regarder l'ensemble et voir comment on peut répondre à ce genre de besoin.

---

#### QUESTION 5

M. Olivier Lecat

Tout d'abord, il tient à féliciter la STM pour le « Bonjour » de ses chauffeurs lors de l'embarquement de la clientèle dans le bus. Cela est très apprécié.

Il propose des modifications au parcours de la ligne 168, à court, moyen et long termes.

À court terme; à cause des travaux sur la rue Sainte-Catherine le parcours s'arrête au coin des rues Robert-Bourassa et de la Gauchetière. Il voudrait que le trajet se poursuivre jusqu'à René-Lévesque pour éviter à la clientèle de monter la pente à pied.

À moyen terme; le bus 168 de retour vers l'Île-des-Sœurs est plein à partir de son point de départ, mais plus certainement à partir de Square Victoria. Il suggère pour l'heure de pointe de la fin de l'après-midi de mettre des bus express (168X) qui partiraient du Square Victoria et se rendraient directement au Provigo de l'Île-des-Sœurs. Il suggère aussi de prolonger d'un kilomètre le parcours de la ligne 178 et d'augmenter la fréquence de la ligne 12.

À long terme; avec l'arrivée du REM, il veut savoir qu'est-ce qu'il adviendra de la ligne 168? Y aura-t-il un système de navettes?

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et développement du réseau

À la demande du président, il répond à la question en indiquant que pour la ligne 168, le parcours a dû être modifié en raison des

travaux. Il est possible de regarder ce qui pourrait être fait, mais on peut difficilement se rendre jusqu'à la ligne verte. Il se rend disponible à la fin de l'assemblée pour en discuter.

Le président Il ajoute que la stratégie de grande révision du réseau de bus est entreprise et des rencontres avec les partenaires seront organisées. L'un des premiers secteurs où l'on ira rencontrer tous les partenaires (citoyens, usagers, élus) c'est l'Île-des-Sœurs, le tout afin de voir comment on va réorganiser le réseau de bus avec l'arrivée du REM. On fera le nécessaire pour informer les gens afin de s'assurer que toutes les personnes intéressées puissent être présentes.

---

#### QUESTION 6

Mme Denise Lecat Elle voudrait que la fréquence de la ligne 12 soit augmentée puisque c'est la seule ligne à se rendre jusqu'à une station de métro de la ligne verte.

Par ailleurs, elle voudrait que tous les abribus soient munis d'un système électronique d'affichage.

En terminant, elle indique qu'il serait préférable d'installer l'affiche de déroutage dans l'abribus plutôt que sur le poteau.

Le président Pour l'avis de déroutage, on va prendre son commentaire en considération.

En ce qui concerne l'affichage électronique, il y a actuellement, dans les secteurs les plus achalandés, 125 abribus munis d'un tel système qui affichent aussi l'horaire. Il n'y a présentement pas de projet pour étendre davantage le réseau d'abribus numérique, mais c'est quelque chose qui pourrait être envisagé.

---

#### QUESTION 7

M. Henri Desbiolles Il veut savoir si la STM compte augmenter la fréquence de passage pour la ligne 25, puisqu'actuellement il n'y a que 2 passages d'un bus muni d'une rampe avant aux heures de pointe.

Il veut savoir pourquoi les bus avec une rampe arrière ne sont pas mis au rancart et s'il est possible de faire un meilleur entretien des bus avec une rampe avant (bus des séries 29000-39000). Il explique que les rampes avant peuvent être difficiles à déployer à cause d'une accumulation de petites roches.

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et développement du réseau

Il précise, pour la ligne 25, que la fréquence de passage est de 20 minutes aux heures de pointe.

Le président Lors de la dernière assemblée régulière du conseil, on a annoncé que le service de la ligne 25 serait bonifié à compter de l'automne et la fréquence sera alors de 10 minutes.

La STM procède au remplacement de ses bus après 16 ans d'utilisation. En ce qui concerne l'entretien, il est vrai que cela est plus complexe durant l'hiver. Il demande ensuite à la directrice exécutive - Bus de compléter la réponse.

Mme Renée Amilcar,  
Directrice exécutive – Bus

Les rampes avant sont beaucoup plus fiables et l'on procède régulièrement à des essais dans les centres de transport afin de permettre un déploiement plus régulier, considérant que l'enjeu majeur réside dans le fait qu'elles ne sont pas suffisamment déployées. En ce qui concerne les rampes arrière, il s'agit d'un problème structurel. Nous concentrons nos efforts sur les rampes avant et des améliorations sont constatées de jour en jour.

---

## QUESTION 8

M. Julien Gascon

Il rapporte un incident survenu sur la ligne 715, avec un bus hybride muni du nouveau modèle de rampe avant qui n'a pas été en mesure de se déployer. Il croit que si la rampe fonctionnait le matin et qu'elle ne fonctionnait plus au retour, c'est peut-être parce que la suspension était abaissée, que le bus était trop près du trottoir et que le bas de la rampe accotait sur le trottoir.

Il dit que ce ne sont pas tous les chauffeurs qui semblent maîtriser la technique de déploiement de la rampe.

Mme Renée Amilcar,  
Directrice exécutive – Bus

À la demande du président, elle répond à la première question en disant qu'elle a été avisée cette semaine de cette problématique. Une vérification sera effectuée et on lui reviendra à cet effet.

Le président

Il le remercie pour son commentaire et ajoute que la STM regarde présentement la spécificité des nouveaux bus. C'est le bon moment de procéder à des vérifications avant de procéder à l'achat d'un nouveau modèle de bus.

Concernant la technique de déploiement de la rampe, le même commentaire a été fait cette semaine par Mme Laurence Parent, membre du conseil d'administration. Il demande à Mme Amilcar de compléter la réponse.

Mme Renée Amilcar,  
Directrice exécutive – Bus

Ce sont 5 cas, bien documentés, qui ont été rapportés par Mme Parent. Pour 2 de ces cas, ce sont les chauffeurs qui n'avaient pas respecté la procédure. La procédure est claire à l'effet que lorsqu'il n'est pas possible de déployer la rampe, il faut téléphoner au centre de contrôle pour obtenir l'assistance d'un chef d'opérations. Dans les 3 autres cas, cela avait été fait. Cependant, il arrive parfois que la communication soit déficiente. Le chauffeur appelle le chef d'opérations, mais n'avise pas le client, qui ne sait pas qu'il sera pris en charge. Une nouvelle diffusion est en préparation concernant le déploiement des rampes et la possibilité d'obtenir l'assistance d'un chef d'opérations, si nécessaire.

---

## QUESTION 9

M. Martin Dion

Lorsqu'un utilisateur se déplace avec un fauteuil roulant plus volumineux, certains chauffeurs de taxis van refusent de fermer leur porte-gobelet pour faciliter l'embarquement.

Il rapporte que dans certains taxis van et minibus, il y a des ancrages pour les fauteuils qui sont défectueux.

Il ajoute que dans les taxis van le mécanisme permettant de serrer les courroies est absent.

M. Mario Gagnon,  
Directeur – Transport adapté

À la demande du président, il répond à la première question en indiquant que le chauffeur doit prendre tous les moyens nécessaires pour assurer le confort du client. Lorsque de telles situations se produisent, il faut prendre toutes les coordonnées et rapporter la situation.

Quant aux ancrages défectueux, il est extrêmement important de rapporter ces événements. La STM procède à des vérifications, mais elle ne peut pas vérifier tous les taxis. Si l'information est transmise, des vérifications seront effectuées et la situation sera corrigée dans les plus brefs délais.

Le président

Pour les courroies, il lui répond que M. Marion Gagnon a pris cette information en note.

---

#### QUESTION 10

M. Derek Robinson

Malgré de nombreuses demandes et des discussions tenues avec M. Craig Sauv , dans le secteur de C te-Saint-Paul et Saint-Henri, rien n'est fait pour les r sidents et personnes  g es du Sud-Ouest qui vivent   proximit  des chantiers et il manque de bus depuis 2 ans.

Les si ges pour personnes   mobilit  r duite sont mal identifi s. Il a d nonc  la probl matique des si ges prioritaires plusieurs fois et il veut maintenant savoir qu'est-ce que la STM a fait depuis sa derni re intervention. Il veut une r ponse  crite.

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et d veloppement du r seau

  la demande du pr sident, il r pond   la premi re question, en lui disant qu'il a entendu parler de ce dossier et qu'il est un peu au courant de la probl matique. Il sait que ce sont les lignes 36 et 37 qui sont impliqu es et qu'il y a des discussions avec l'arrondissement concernant des enjeux de modifications. Il lui propose de le rencontrer   la fin de l'assembl e pour en discuter et bien comprendre le besoin.

Le pr sident En ce qui concerne les si ges, il indique qu'on va faire le tour de ce qui a  t  fait et lui r pondre.

---

#### QUESTION 11

Mme Cl lia S ve

Lorsque les bus des lignes 36 et 37 doivent faire un d tour, il n'y a aucune indication et seuls quelques chauffeurs en font mention. L'indication des d tours n'est pas suffisante. Cette fa on de faire  quivaut   d laisser les personnes les plus vuln rables. Qu'est-ce que la STM compte faire   ce sujet?

Sur Notre-Dame c'est maintenant ouvert et les bus continuent   faire un d tour.

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et d veloppement du r seau

  la demande du pr sident, il r pond   la question et il indique qu'on va v rifier de quelle fa on l'information est communiqu e et on apportera des correctifs, si cela s'av re n cessaire.

Le pr sident Il ajoute qu'une v rification sera faite afin de v rifier si l'information est communiqu e correctement concernant les d tours et si tel n'est pas le cas, on va y r m dier. On va  galement v rifier si l'on a  t  inform  de la r ouverture de Notre-Dame.

---

#### QUESTION 12

M. Pascal Longhi

Il habite l'arrondissement Sud-Ouest et il demande s'il est possible de r guler le passage des diff rentes lignes de bus pour que le service de transport en commun soit offert   des intervalles r guliers.

Le pr sident Il demande au directeur – Planification et d veloppement du r seau de r pondre   la question.

M. Michel Tremblay,  
Directeur – Planification et d veloppement du r seau

Concernant l'inter calage des lignes, il y a certains enjeux techniques et il faut qu'il y ait suffisant de clients potentiels. On ne peut pas intercaler et synchroniser partout, mais on souhaite de plus en plus optimiser dans les corridors communs. Avec plus de d tails quant aux lignes et aux plages horaires concern es, on pourra regarder ce qui peut  tre fait. On le contactera.

---

### QUESTION 13

Mme Vivianne Rochon-  
Montplaisir

Elle habite à Côte-St-Paul depuis 12 ans et elle est d'avis que son secteur est mal desservi. Souvent le bus ne passe pas ou il est en retard. Il y a beaucoup à faire dans le Sud-Ouest. Une pétition avait été remise à Projet Montréal, mais qu'est-il arrivé de cela? Il y a peu de mobilité entre les différents quartiers. S'il y avait une ligne qui passait aux 10 minutes, cela ferait le plus grand bien.

Le président

Une révision du réseau est prévue, de même que l'arrivée de 300 bus additionnels en 2020.

---

### QUESTION 14

Mme Lucie Pouliot

Premièrement, elle indique avoir noté une amélioration du service à la clientèle offert par les chauffeurs de bus.

Ensuite, elle souhaiterait, en tant que cliente, être consultée pour la révision du réseau.

Elle demande quand y aura-t-il plus de voies réservées pour que le temps de déplacement soit réduit? Elle est persuadée que si les automobilistes voient plus de bus sur davantage de voies réservées cela contribuera à les dissuader d'utiliser leur véhicule.

---